



# Conseil économique et social

Distr. générale  
17 novembre 2021  
Français  
Original : anglais

## Commission du développement social

### Soixantième session

7-16 février 2022

Point 3 b) iii) de l'ordre du jour provisoire

**Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale : examen des plans et programmes d'action pertinents des organismes des Nations Unies concernant la situation de certains groupes sociaux : Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement**

## **Quatrième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement : examen préliminaire**

### **Rapport du Secrétaire général**

#### *Résumé*

Le présent rapport est présenté en application de la résolution [2020/8](#) du Conseil économique et social intitulée « Modalités du quatrième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement ». On y trouve une analyse des résultats préliminaires du quatrième cycle d'examen et d'évaluation de la mise en œuvre du Plan d'action de Madrid, ainsi qu'un exposé des principales questions qui se posent et des possibilités d'action connexes. On y trouve également des informations sur les préparatifs régionaux du quatrième cycle d'examen et d'évaluation, notamment sur les mesures et activités mises en œuvre et sur l'approche participative partant de la base qui a été adoptée.



## I. Introduction

1. Dans sa résolution [2020/8](#), le Conseil économique et social a prié le Secrétaire général de présenter à la Commission du développement social à sa soixantième session, en 2022, un rapport comportant notamment une analyse des résultats préliminaires du quatrième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement, ainsi qu'un exposé des principales questions qui se posent et des possibilités d'action connexes.
2. Le Plan d'action de Madrid, adopté par la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement qui s'est tenue à Madrid en 2002, a marqué un tournant dans la manière dont les acteurs internationaux, régionaux et nationaux abordent la question du vieillissement et du bien-être des personnes âgées. Le Plan offre un cadre de base pour l'élaboration des politiques et des programmes relatifs au vieillissement de la population et aux droits humains des personnes âgées.
3. Dans sa résolution [57/167](#), l'Assemblée générale a fait siens la Déclaration politique et le Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement. Dans sa résolution [58/134](#), elle a pris note du plan de campagne (voir [A/58/160](#)) pour la mise en œuvre du Plan d'action, lequel plan définit un cadre pratique destiné à aider les pays à fixer des priorités nationales et à choisir des solutions qui leur permettent de construire des sociétés où tous les âges ont leur place.
4. La mise en œuvre du Plan d'action de Madrid contribue à accélérer la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, ce dernier ayant conforté l'intérêt porté à la question du vieillissement dans les travaux de la communauté internationale en faveur du développement. Selon les estimations, il devrait y avoir dans le monde plus de personnes âgées que de jeunes d'ici à 2030<sup>1</sup>. Le vieillissement de la population mondiale aura dès lors une influence déterminante sur la réalisation des objectifs de développement durable.
5. Le Plan d'action de Madrid stipule qu'il faut suivre de façon systématique la façon dont il est appliqué par les États Membres. Il dispose que la Commission du développement social est l'organe chargé du suivi et de l'examen de son application et qu'elle devrait intégrer les différentes dimensions du vieillissement de la population visées par lui. Dans sa résolution 2003/14, le Conseil économique et social a invité les gouvernements, le système des Nations Unies et la société civile à participer à une méthode d'examen et d'évaluation du Plan d'action qui parte de la base, notamment aux échanges d'idées, à la collecte des données et à la définition des meilleures pratiques.
6. Dans ses résolutions 42/1, 44/1 et 45/1, la Commission pour le développement social a défini la méthode à suivre pour l'examen et l'évaluation du Plan d'action de Madrid, lesquels ont lieu tous les cinq ans. Il a été demandé aux commissions régionales de l'ONU de diffuser des informations sur le Plan d'action au niveau régional et d'organiser des activités régionales d'examen et d'évaluation et des manifestations connexes.
7. La section II du présent rapport fait le point sur les travaux engagés à ce jour au niveau régional aux fins du quatrième cycle d'examen et d'évaluation de la mise en œuvre du Plan d'action de Madrid, notamment sur la contribution du système des Nations Unies.
8. La section III présente les conclusions préliminaires qui ressortent des travaux des commissions régionales et, le cas échéant, des contributions du système des

---

<sup>1</sup> Nations Unies, « Annual population by age groups: both sexes », version révisée des World Population Prospects 2019.

Nations Unies au sujet des grandes problématiques et des possibilités d'action identifiées aux fins du quatrième cycle d'examen et d'évaluation.

9. Enfin, on trouvera dans la section IV plusieurs recommandations à l'intention de la Commission.

## II. Avancement des travaux au niveau régional

10. Dans sa résolution 2020/8 (« Modalités du quatrième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action de Madrid de 2002 sur le vieillissement »), le Conseil économique et social a invité les États Membres à recenser les mesures qu'ils avaient prises depuis le troisième cycle d'examen et d'évaluation et celles qu'ils entendaient examiner. Il a également demandé aux commissions régionales de continuer à concourir à l'examen et à l'évaluation au niveau régional, notamment par la tenue de consultations avec les organismes régionaux compétents.

11. La Commission économique pour l'Afrique (CEA) a entrepris une analyse préliminaire de l'incidence de la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) sur la population vieillissante du continent et des mesures de protection sociale adoptées. Ses conclusions et ses recommandations serviront de base au quatrième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action de Madrid. Le secrétariat de la CEA entend fournir aux États membres les conseils et le soutien technique dont ils auront besoin au moment d'établir leurs rapports nationaux. Les consultations menées dans le cadre de l'examen national, associant à la fois pouvoirs publics et société civile selon une méthode partant de la base, constitueront le socle de l'examen régional. Le rapport d'examen régional sera principalement fondé sur les rapports nationaux. Les États membres seront invités à approuver le rapport régional et à faire part de leurs expériences concernant la mise en œuvre du Plan d'action à l'occasion d'un forum politique de haut niveau organisé à cet effet. Il est prévu que d'autres organismes des Nations Unies, la Commission de l'Union africaine et des organisations de la société civile concourent à l'examen. La CEA entend également favoriser la poursuite du dialogue entre États membres et parties prenantes dans la perspective de l'examen mondial prévu en 2023.

12. Dans la région relevant de la compétence de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE)<sup>2</sup>, les préparatifs du quatrième cycle d'examen et d'évaluation ont commencé en 2020 avec la publication de lignes directrices pour l'établissement des rapports nationaux, adoptées en septembre 2020 par le Bureau du Groupe de travail permanent de la CEE sur le vieillissement. La plupart des États membres soumettront leurs rapports nationaux d'ici fin 2021. Le secrétariat de la CEE entend établir une synthèse régionale des rapports nationaux et la communiquera aux États membres pour examen en avril 2022.

13. Trois ateliers en ligne ont été organisés d'avril à juin 2021 pour aider les États membres de la CEE à mener à bien leurs travaux d'examen et d'évaluation. Le premier atelier portait sur les moyens de permettre à la société civile et aux personnes âgées de participer véritablement, à partir de la base, à l'examen du Plan d'action de Madrid. Il a donné lieu à la publication par la CEE d'une note d'orientation<sup>3</sup> visant à assurer une participation véritable des personnes âgées et de la société civile à l'élaboration des politiques. Le deuxième atelier en ligne a permis d'examiner les liens entre le Plan d'action, le Programme 2030, la Décennie des Nations Unies pour le vieillissement en bonne santé (2021-2030) et la Campagne mondiale contre

<sup>2</sup> Voir <https://unece.org/population/ageing/MIPAA20>.

<sup>3</sup> <https://unece.org/sites/default/files/2021-09/UNECE%20meaningful%20participation%20guidance%20note.pdf>.

l'âgisme<sup>4</sup>, ainsi que la suite donnée à la note de synthèse du Secrétaire général intitulée « L'impact de la COVID-19 sur les personnes âgées ». Le troisième atelier a été l'occasion d'aborder certains aspects concernant l'établissement des rapports et de préciser certains points relatifs aux rapports nationaux. L'examen régional se conclura par la cinquième Conférence ministérielle de la CEE sur le vieillissement, qui se tiendra à Rome les 16 et 17 juin 2022 et sera précédée d'un forum réunissant des représentants de la société civile et du monde de la recherche. Une déclaration ministérielle sera adoptée à la Conférence.

14. Dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, les préparatifs du quatrième cycle d'examen et d'évaluation ont commencé fin 2020 sous l'égide de la Conférence régionale intergouvernementale sur le vieillissement et les droits des personnes âgées en Amérique latine et dans les Caraïbes. Le secrétariat technique a élaboré un guide pour l'établissement des rapports nationaux consacrés à la mise en œuvre du Plan d'action de Madrid, dans lequel il est recommandé que les diverses institutions publiques concernées, ainsi que les représentants des personnes âgées issus de la société civile, participent à la préparation desdits rapports. Le guide a été présenté aux coordonnateurs nationaux en août 2021 et aux organisations régionales de la société civile en septembre 2021.

15. Les États membres ont établi leurs rapports nationaux sur la mise en œuvre du Plan d'action de Madrid avec l'assistance technique de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et ont présenté ces rapports à la Commission avant le 15 novembre 2021. Les rapports nationaux serviront de base à l'élaboration du rapport régional. Des réunions en ligne avec les coordonnateurs nationaux pour les questions relatives au vieillissement et les représentants régionaux de la société civile ont été organisées d'août à novembre 2021, avec le soutien du Fonds des Nations Unies pour la population, afin d'aider les États membres à mener à bien leurs travaux d'examen et d'évaluation.

16. Le 18 novembre 2021 s'est tenue la réunion régionale préparatoire à la cinquième Conférence régionale intergouvernementale sur le vieillissement et les droits des personnes âgées en Amérique latine et dans les Caraïbes. Cette réunion avait plusieurs objectifs : a) définir les principaux thèmes que les pays et la société civile souhaiteraient aborder à la Conférence ; b) faire le point sur l'état d'avancement des rapports nationaux ; c) réfléchir à la mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour le vieillissement en bonne santé, en coordination avec l'Organisation panaméricaine de la santé ; d) désigner le pays chargé d'accueillir en novembre 2022 la cinquième Conférence régionale intergouvernementale.

17. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a lancé le quatrième cycle d'examen et d'évaluation en 2020, avec le soutien des entités des Nations Unies intervenant aux niveaux régional et national, notamment les bureaux des coordonnateurs résidents. Elle a organisé auprès de ses États membres deux consultations informelles sur l'examen et l'évaluation du Plan d'action de Madrid pour l'Asie et le Pacifique, la première en mai 2021, la deuxième<sup>5</sup> en août 2021. Une consultation auprès des coordonnateurs d'Asie du Nord et d'Asie centrale pour les questions relatives au vieillissement, coorganisée par la CEE et la CESAP, a eu lieu également le 29 octobre 2021. Il est prévu de tenir au moins une autre consultation informelle avant la réunion intergouvernementale de 2022, en vue de

---

<sup>4</sup> Voir [www.who.int/teams/social-determinants-of-health/demographic-change-and-healthy-ageing/combating-ageism/global-report-on-ageism](http://www.who.int/teams/social-determinants-of-health/demographic-change-and-healthy-ageing/combating-ageism/global-report-on-ageism).

<sup>5</sup> Voir [www.unescap.org/events/2021/second-informal-consultation-escap-member-states-asia-pacific-fourth-review-and](http://www.unescap.org/events/2021/second-informal-consultation-escap-member-states-asia-pacific-fourth-review-and).

faire le point sur les travaux d'examen et d'évaluation et de réfléchir au document final qui pourrait être adopté à l'issue de la réunion intergouvernementale.

18. Sous l'impulsion des coordonnateurs nationaux pour les questions relatives au vieillissement et des représentants des entités des Nations Unies, l'enquête nationale volontaire sur la mise en œuvre du Plan d'action de Madrid en Asie et dans le Pacifique a été lancée en juin 2021. Le questionnaire porte notamment sur la Décennie des Nations Unies pour le vieillissement en bonne santé (2021-2030), les effets de la pandémie de COVID-19 sur les personnes âgées, ainsi que les nouvelles problématiques. Chargée de coordonner l'enquête, la CESAP s'emploie en outre à aider des États membres de la région à recueillir des données et des informations aux fins de l'examen national et à organiser auprès des diverses parties prenantes de vastes consultations nationales sur la mise en œuvre du Plan d'action.

19. La CESAP a aidé les membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) à établir un plan d'action pour mettre en œuvre la Déclaration de Kuala Lumpur sur le vieillissement, intitulée « Autonomisation des personnes âgées dans l'ASEAN »<sup>6</sup>, en apportant des contributions de fond au projet de plan d'action et en participant activement aux discussions menées sur cette question lors de réunions des hauts fonctionnaires de l'ASEAN sur la protection sociale et le développement.

20. En outre, la CESAP prévoit d'organiser dans la région des consultations auprès des parties prenantes et des entités des Nations Unies afin de remédier au décalage qui existe entre les politiques affichées et les actions réellement menées dans les trois domaines prioritaires du Plan d'action de Madrid, compte tenu des nouvelles problématiques et de l'incidence de la pandémie de COVID-19.

21. La réunion intergouvernementale de l'Asie et du Pacifique sur le quatrième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action de Madrid devrait se tenir en principe du 29 juin au 1<sup>er</sup> juillet 2022, la réunion préparatoire des États membres de la CESAP devant avoir lieu au premier trimestre 2022. La CESAP prévoit de publier un rapport régional sur la situation des personnes âgées le 1<sup>er</sup> octobre 2022, à l'occasion de la Journée internationale des personnes âgées.

22. La CESAP a mis en service un site Web consacré aux changements démographiques en Asie et dans le Pacifique et qui traite notamment du vieillissement de la population<sup>7</sup>. On y trouve des statistiques récentes sur la situation démographique, sociale et économique des personnes âgées dans chaque pays. Toutes les informations relatives au quatrième cycle d'examen et d'évaluation mené à l'échelle régionale y seront publiées, en particulier celles issues des enquêtes nationales, qui figureront dans un tableau de bord des politiques sur le vieillissement. Par ailleurs, la CESAP a compilé les informations recueillies au niveau national sur les politiques relatives au vieillissement et aux personnes âgées, conformément au Plan d'action de Madrid. Ces informations ont été transmises aux États membres pour les aider à mener leur examen national.

23. En 2020, la CESAP a créé le réseau régional informel des coordonnateurs et coordonnatrices pour les questions relatives au vieillissement en Asie et dans le Pacifique. Ce réseau réunit principalement des entités des Nations Unies, dont l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'Union internationale des télécommunications (UIT), le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), mais accueille également la Banque asiatique de développement et HelpAge International. La CESAP en assure le

<sup>6</sup> <https://asean.org/wp-content/uploads/2021/01/Kuala-Lumpur-Declaration-on-Ageing-Empowering-Older-Persons-in-ASEANAdopted.pdf>.

<sup>7</sup> [www.population-trends-asiapacific.org/](http://www.population-trends-asiapacific.org/).

secrétariat et organise régulièrement des réunions. Le réseau, dont le statut a été adopté en mai 2021, a pour mission d'aider les États membres à mener à bien leurs travaux d'examen et d'évaluation du Plan d'action de Madrid et à collaborer les uns avec les autres sur les questions relatives au vieillissement en Asie et dans le Pacifique. Il fait désormais partie des coalitions thématiques de la région de l'Asie et du Pacifique.

24. La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) a lancé le quatrième cycle d'examen de la mise en œuvre du Plan d'action de Madrid dans la région arabe en 2020. Elle a demandé aux États membres de désigner des coordonnateurs pour les questions relatives au vieillissement et, lors d'un atelier de renforcement des capacités, a facilité la conclusion d'un accord sur la méthode d'examen à retenir. Elle a élaboré des lignes directrices pour l'établissement des rapports nationaux, dans lesquelles il est demandé aux États de fournir des données qualitatives et quantitatives sur les personnes âgées, le vieillissement de la population et les mesures prises face à la pandémie de COVID-19.

25. Un atelier a été organisé en avril 2021 pour faire le point sur l'état d'avancement des rapports nationaux ; d'autres ateliers semblables devraient suivre. Lors d'une réunion multipartite que la CESAO prévoit de tenir en décembre 2021, les organisations de la société civile seront invitées à prendre part aux travaux d'examen et d'évaluation. À la suite des demandes d'assistance qui lui sont faites au niveau bilatéral, la CESAO aide également certains États membres à élaborer leurs rapports nationaux.

26. La CESAO établira un rapport régional synthétisant les conclusions des rapports nationaux et le présentera lors d'une réunion régionale de haut niveau qu'elle prévoit d'organiser au deuxième trimestre de 2022. Cette réunion réunira à la fois les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux, de façon que toutes les composantes de l'État et de la société participent à l'examen, et visera à cerner, au niveau régional, les tendances, problèmes, meilleures pratiques et priorités en vue de la suite à donner aux travaux. La CESAO a réuni en septembre 2021 les États membres pour discuter et convenir des modalités et des grands thèmes de la réunion régionale.

### **Contribution du système des Nations Unies à la mise en œuvre du Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement**

27. Premier document consacré à l'âgisme au sein du système des Nations Unies, le *Global Report on Ageism* (Rapport mondial sur l'âgisme)<sup>8</sup> a été élaboré par l'OMS en collaboration avec le HCDH, le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU et le FNUAP. Publié le 18 mars 2021, il constate que la discrimination fondée sur l'âge est répandue dans tous les pays et qu'elle a de profondes répercussions sur les économies et sur tous les aspects de la santé et du bien-être des personnes âgées. Il propose des plans d'action stratégiques destinés à prévenir et à combattre ce type de discrimination par des mesures politiques et législatives, des activités de sensibilisation et des initiatives visant à favoriser les contacts intergénérationnels. Il fait ressortir la nécessité d'investir dans ces trois domaines d'action, d'améliorer les données et la recherche sur l'âgisme et de faire évoluer les représentations sur l'âge et le vieillissement.

28. Assorti de conseils pratiques pour faire reculer ou pour éliminer les stéréotypes, les préjugés et la discrimination fondés sur l'âge, le rapport mondial sur l'âgisme apporte une contribution essentielle au Plan d'action de Madrid, en particulier à l'article 5. Plusieurs régions s'emploient à donner suite aux conclusions du rapport et

<sup>8</sup> Organisation mondiale de la Santé (OMS), *Global Report on Ageism* (Genève, 2021). Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : <https://www.who.int/publications/i/item/9789240016866>.

encouragent énergiquement les pays à rendre compte, à l'occasion du quatrième cycle d'examen et d'évaluation, des stratégies mises en œuvre pour réduire l'âgisme. Le rapport mondial sert de socle à la Campagne mondiale contre l'âgisme, campagne qui s'inscrit dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour le vieillissement en bonne santé (2021-2030).

29. L'UIT accorde une attention particulière à l'inclusion numérique des personnes âgées, aux fins de l'objectif global d'inclusion et à l'appui de l'action des États membres et des autres parties prenantes. Afin de sensibiliser le secteur numérique à la nécessité de se préparer au vieillissement de la population à une époque d'évolution technologique rapide, elle a publié en 2021 son premier rapport sur la question : *Ageing in a Digital World: from Vulnerable to Valuable* (Vieillir dans un monde numérique : de la vulnérabilité à l'utilité)<sup>9</sup>. Le rapport vise à aider les membres de l'UIT, les décideurs et les parties prenantes à cerner les opportunités numériques et à tirer parti des possibilités de croissance économique, sociale et politique qui s'offrent à eux lorsque l'inclusion numérique progresse et que l'environnement numérique s'ouvre davantage aux personnes âgées. Le rapport s'intéresse également au rôle que peut jouer le secteur numérique dans l'édification d'une société numérique inclusive à laquelle les personnes âgées participent activement et apportent leur contribution. Le 1<sup>er</sup> octobre 2021, à l'occasion de la Journée internationale des personnes âgées, l'UIT a lancé sa première formation autonome en ligne sur l'utilisation de l'informatique et des communications pour mieux vieillir et mieux vivre dans le paysage numérique<sup>10</sup>.

### III. Grandes problématiques et possibilités d'action : conclusions préliminaires

#### A. Disparités régionales

30. Le vieillissement démographique est un phénomène qui concerne la quasi-totalité des pays. De fait, le nombre de personnes ayant atteint ou dépassé l'âge de 65 ans devrait plus que doubler d'ici 2050 dans le monde. Comme le montre la figure, d'importantes différences régionales persistent néanmoins<sup>11</sup>.

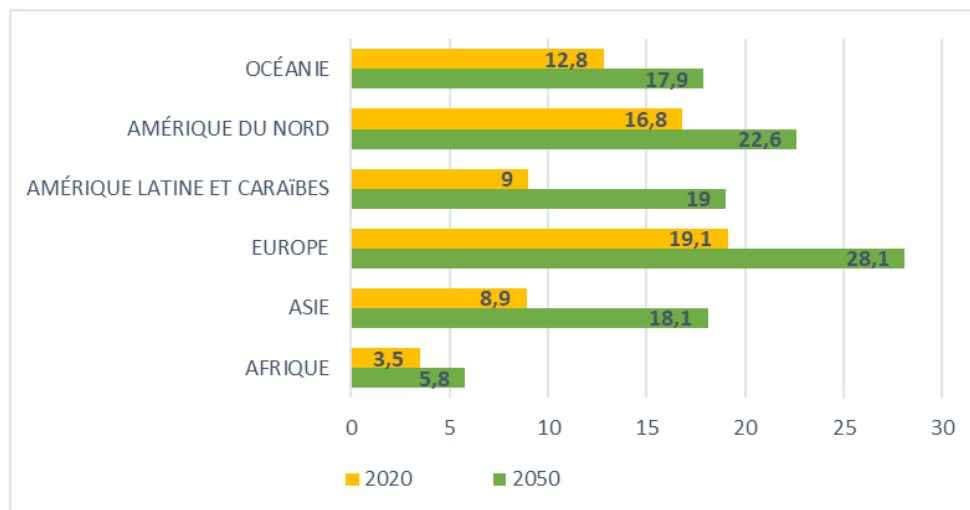
<sup>9</sup> Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : [www.itu.int/en/ITU-D/Digital-Inclusion/Pages/ageing-in-a-digital-world/default.aspx](http://www.itu.int/en/ITU-D/Digital-Inclusion/Pages/ageing-in-a-digital-world/default.aspx).

<sup>10</sup> Voir <https://academy.itu.int/training-courses/full-catalogue/icts-better-ageing-and-livelihood-digital-landscape>.

<sup>11</sup> Les données démographiques de la présente section sont basées sur celles compilées par la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales, dans *World Population Prospects 2019: Volume II: Demographic Profiles* (New York, 2019).

### Population âgée de 65 ans ou plus par région, en 2020 et en 2050

(En pourcentage)



31. En Afrique subsaharienne, même si les personnes âgées de 65 ans ou plus continueront de représenter une part relativement faible de la population totale, leur nombre devrait tripler au cours des trente prochaines années. Pour l’Afrique du Nord, les projections indiquent que l’augmentation, d’ici 2050, de la population âgée de 80 ans et plus dépassera 250 %.

32. Il existe également d’importantes disparités intrarégionales en ce qui concerne le vieillissement de la population. Dans la région arabe, par exemple, certains pays devraient achever d’ici 2035 la transition démographique vers une population âgée, tandis que d’autres n’entameront pas cette transition avant 2060 ou 2070<sup>12</sup>.

33. De même, en Amérique latine et dans les Caraïbes, la pyramide des âges présente une dynamique très différente selon les zones de la région. Cette grande diversité dans la vitesse des mutations démographiques se manifeste dans le pourcentage de personnes âgées parmi la population et les différences observées entre femmes et hommes dans la région. En 2020, dans des pays comme l’Argentine, le Chili, Cuba et l’Uruguay, le vieillissement démographique est bien avancé par rapport à certains pays d’Amérique centrale et des Caraïbes comme le Guatemala, Haïti, le Honduras et le Nicaragua. Les inégalités croisées, où se combinent notamment les effets du genre, de l’origine ethnique et de la situation socioéconomique, influent sur la qualité de vie des personnes âgées. Certains pays de la région consacrent globalement moins de ressources aux soins de santé et n’ont pas encore achevé l’édification de leur système de santé. Ils ont moins l’habitude de fournir des services de soin et d’assistance aux personnes âgées et la couverture assurée par leurs systèmes de sécurité et de protection sociales est plus limitée et inégale.

34. La région de l’Asie et du Pacifique vieillit à un rythme inédit, sans que des systèmes solides de protection sociale aient été mis en place, contrairement à d’autres régions où la population vieillit au même rythme. Selon la CESAP, plusieurs États membres, dont l’Australie, la Chine, la Fédération de Russie, la Géorgie, le Japon, la Nouvelle-Zélande et la République de Corée, peuvent être considérés comme « âgés », étant donné que les personnes âgées y représentent 14 % ou plus de la

<sup>12</sup> CESAO, *Population and Development Report Issue No. 8: Prospects of Ageing with Dignity in the Arab Region* (2017).



population totale<sup>13</sup>. Ils devraient être rejoints dans les cinq prochaines années par d'autres États membres, notamment la Chine et la Thaïlande. Parmi les personnes âgées, les femmes sont plus nombreuses que les hommes, en particulier dans le groupe d'âge le plus élevé.

35. En Europe et en Amérique du Nord, 18 % de la population est âgée de 65 ans ou plus, soit le chiffre le plus élevé au niveau mondial. Les deux régions continuent de vieillir rapidement. On prévoit que, d'ici 2050, une personne sur quatre vivant en Europe ou en Amérique du Nord sera âgée de 65 ans ou plus.

36. Malgré tout ce qui les rapproche, les régions divergent sensiblement dans leur appréciation des grandes problématiques concernant le vieillissement de la population et les personnes âgées, et par conséquent au sujet des priorités et de l'approche générale à adopter pour promouvoir le bien-être des personnes âgées dans chaque situation.

## B. Prise en compte systématique de la question du vieillissement

37. Comme le souligne le Plan d'action de Madrid, il est indispensable que les sociétés prennent systématiquement en compte la question du vieillissement pour qu'elles puissent s'adapter aux conséquences de l'allongement de l'espérance de vie et du vieillissement de leurs populations.

38. Dans la région de la CEE, on est désormais conscient qu'il faut donner toute sa place à la question du vieillissement et agir en ce sens. Pour atteindre cet objectif et fournir des orientations sur la méthode à adopter, le Groupe de travail permanent de la CEE sur le vieillissement a élaboré des *Guidelines for Mainstreaming Ageing*<sup>14</sup> (Lignes directrices aux fins de la prise en compte systématique de la question du vieillissement). Publié en 2021, le document décrit les cinq étapes que doivent suivre les pays désireux de créer un cadre stratégique aux fins de l'intégration systématique de la question du vieillissement et souligne l'importance que revêtent la prise en compte des questions d'âge dans les activités de recherche et d'analyse, la participation des parties prenantes, la coordination et la collaboration intersectorielles et la nécessité d'assurer une forte cohérence avec les cadres internationaux existants, à savoir notamment le Plan d'action, le Programme de développement durable à l'horizon 2030, la Décennie des Nations Unies pour le vieillissement en bonne santé et les autres cadres portant sur le développement socioéconomique et les droits humains.

39. La CESAP a dressé l'inventaire des politiques relatives au vieillissement dans la région de l'Asie et du Pacifique et examiné dans quelle mesure les questions liées au vieillissement étaient intégrées dans les autres politiques. Elle prévoit de publier sur son site<sup>15</sup> en 2021 un document sur les principaux éléments devant figurer dans les politiques relatives au vieillissement, dans le droit fil du Plan d'action de Madrid, ainsi qu'un document sur les indicateurs statistiques permettant de mesurer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action. Ces deux documents serviront de base à des activités de renforcement des capacités aux fins de l'intégration de la question du vieillissement, notamment à l'élaboration de vidéos pédagogiques.

<sup>13</sup> Voir la fiche démographique 2020 de la CESAP. Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : [www.unescap.org/resources/2020-escap-population-data-sheet#](http://www.unescap.org/resources/2020-escap-population-data-sheet#). L'augmentation de 7 % à 14 % est généralement désignée comme le passage d'une société « vieillissante » à une société « âgée ».

<sup>14</sup> [https://unece.org/sites/default/files/2021-03/ECE-WG.1-37\\_Guidelines\\_for\\_Mainstreaming\\_Ageing.pdf](https://unece.org/sites/default/files/2021-03/ECE-WG.1-37_Guidelines_for_Mainstreaming_Ageing.pdf).

<sup>15</sup> [www.population-trends-asiapacific.org/population-ageing](http://www.population-trends-asiapacific.org/population-ageing).

40. La CESAP apporte un soutien technique au Bhoutan, au Cambodge, aux Fidji, au Kirghizistan, aux Maldives et à la Mongolie, les aidant à recueillir des données et des informations qui leur permettront de déterminer les lacunes dans leurs politiques relatives au vieillissement. Elle a également fourni un appui technique à la République démocratique populaire lao aux fins de la rédaction d'un décret sur les personnes âgées, ayant notamment organisé des consultations avec les parties prenantes.

41. Dans la région de l'Asie de l'Ouest, l'un des problèmes récurrents est l'absence de politiques inclusives visant à prendre en compte le vieillissement dans les différents secteurs et à assurer la collaboration et la coordination intergouvernementales. Pour remédier à cette situation, la CESAO apporte un soutien technique à l'Iraq, au Soudan et à la Syrie et les aide à élaborer des stratégies et des politiques consacrées aux personnes âgées. La stratégie nationale du Liban pour les personnes âgées a été lancée en juin 2021 avec le soutien de la CESAO et du FNUAP. Des efforts sont déployés afin de l'aider à élaborer son plan d'action.

42. Dans le cadre de l'aide apportée aux États membres, la CESAO s'emploie notamment à établir, en arabe et en anglais, un ensemble d'outils destinés à l'élaboration des politiques. Une version Web interactive de ces outils sera également disponible d'ici fin 2021. L'objectif est que les décideurs politiques soient au courant des principales orientations concernant les droits des personnes âgées et les priorités à cet égard, telles qu'elles figurent dans les cadres internationaux et régionaux. Cet ensemble d'outils a déjà été utilisé dans des ateliers de renforcement des capacités nationales organisés à l'intention des décideurs politiques en Arabie saoudite, en Iraq, au Soudan et en Syrie et le sera bientôt dans des ateliers organisés en Jordanie et au Maroc. De même, un atelier régional de renforcement des capacités sur le vieillissement dans la dignité a été organisé en novembre 2020 à l'intention du réseau des coordonnateurs des États membres de la CESAO pour les questions relatives au vieillissement.

43. La CESAO, en partenariat avec la Ligue des États arabes et le FNUAP, s'emploie à établir un projet de loi type en faveur des personnes âgées. En collaboration avec la Ligue des États arabes et le FNUAP, elle a organisé en novembre 2020 un atelier régional à l'intention des parlementaires de la région pour leur montrer comment ils pouvaient contribuer à la protection et à la promotion des droits des personnes âgées et examiner la première version du projet de loi type. Un deuxième atelier destiné aux parlementaires est prévu d'ici fin 2021.

### **C. La pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) et les personnes âgées**

44. L'action menée par les États et la communauté internationale en faveur des personnes âgées et de leurs droits fondamentaux, notamment les activités liées au quatrième cycle d'examen et d'évaluation de la mise en œuvre du Plan d'action de Madrid, ont lourdement pâti de la pandémie de COVID-19. Les grandes mesures élaborées suivant les orientations prioritaires du Plan d'action, lequel n'évoque pas directement l'incidence des pandémies sur les personnes âgées, ont toutes été gravement affectées par la pandémie de COVID-19 et par ses répercussions sanitaires, sociales et économiques. Par ailleurs, le Plan d'action traite des vulnérabilités des personnes âgées dans les situations d'urgence humanitaire, proposant à cet égard des objectifs et des recommandations spécifiques.

45. Au niveau régional, les commissions régionales de l'ONU ont aidé les États membres à faire face aux répercussions de la pandémie de COVID-19 sur les personnes âgées en menant des recherches analytiques et en œuvrant à la diffusion

des connaissances. Parmi les ateliers et séminaires organisés par les commissions régionales, citons par exemple : le séminaire d'orientation de la CEE intitulé « Older persons in emergency situations: lessons learned from the COVID-19 pandemic » (Les personnes âgées dans les situations critiques : enseignements tirés de la pandémie de COVID-19)<sup>16</sup>, qui s'est tenu en novembre 2020 ; le dialogue virtuel sur les défis posés par la protection des personnes âgées et de leurs droits en temps de pandémie de COVID-19<sup>17</sup>, organisé par la CEPALC ; le webinaire intitulé « Older persons, communities and COVID-19 » (Personnes âgées, communautés et COVID-19)<sup>18</sup>, organisé par la CESAP en collaboration avec HelpAge International, le FNUAP, l'ASEM Global Ageing Center et le projet Japan Gerontological Evaluation Study et qui s'est tenu le 4 juin 2020.

46. La CEE a publié une note d'orientation sur les personnes âgées dans les situations d'urgence (« Older persons in emergency situation »)<sup>19</sup>, dans laquelle elle examine la situation créée par la pandémie de COVID-19 et propose des stratégies pour répondre aux besoins des personnes âgées, lesquelles ont été touchées de manière disproportionnée par la pandémie. La CEPALC a fait paraître plusieurs publications sur le sujet, notamment « Challenges for the protection of older persons and their rights during COVID-19 »<sup>20</sup> (Protection des personnes âgées et de leurs droits : les défis posés par la pandémie de COVID-19), « General recommendations for the care of older persons from a human rights perspective »<sup>21</sup> (Recommandations générales aux fins de la prise en charge des personnes âgées dans le respect de leurs droits humains) et « COVID-19 and its impacts on the rights and protection of older persons in the subregion »<sup>22</sup> (La COVID-19 et ses répercussions sur les droits et la protection sociale des personnes âgées dans la sous-région). La CESAP a enrichi le guide sur l'informatique et les communications<sup>23</sup> qu'elle a publié en 2021 d'un chapitre consacré aux bonnes pratiques qui ont été recensées dans la région de l'Asie et du Pacifique sur la façon dont les outils numériques ont été utilisés pour répondre aux besoins sanitaires des personnes âgées pendant la pandémie. En outre, elle a inséré dans son enquête sur le Plan d'action de Madrid pour l'Asie et le Pacifique des questions concernant l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur les personnes âgées ; les réponses des États membres seront analysées en vue des activités régionales d'examen et d'évaluation devant être menées en 2022. Quant à la CESAO, outre l'action menée pour renforcer ses travaux de recherche sur le vieillissement, sachant que les questions concernant les personnes âgées recouvrent plusieurs disciplines et que l'accent doit être mis sur la protection sociale et les situations d'urgence et de conflit, elle a publié en 2020 une note d'orientation intitulée « The impact of COVID-19 on older persons in the Arab region » (L'incidence de la COVID-19 sur les personnes âgées dans la région arabe)<sup>24</sup> dans laquelle elle expose les difficultés rencontrées par les personnes âgées pendant la pandémie et émet des recommandations à cet égard.

<sup>16</sup> Voir <https://unece.org/info/Population/events/17754>.

<sup>17</sup> Voir [www.cepal.org/sites/default/files/events/files/informe\\_dialogo\\_virtual\\_personas\\_mayores\\_08-10-2020.pdf](http://www.cepal.org/sites/default/files/events/files/informe_dialogo_virtual_personas_mayores_08-10-2020.pdf) (en espagnol).

<sup>18</sup> Voir [www.unescap.org/events/older-persons-communities-and-covid-19](http://www.unescap.org/events/older-persons-communities-and-covid-19).

<sup>19</sup> [https://unece.org/fileadmin/DAM/pau/age/Policy\\_briefs/ECE\\_WG1\\_36\\_PB25.pdf](https://unece.org/fileadmin/DAM/pau/age/Policy_briefs/ECE_WG1_36_PB25.pdf).

<sup>20</sup> [https://repositorio.cepal.org/bitstream/handle/11362/46488/3/S2000722\\_en.pdf](https://repositorio.cepal.org/bitstream/handle/11362/46488/3/S2000722_en.pdf).

<sup>21</sup> [https://repositorio.cepal.org/bitstream/handle/11362/45316/4/S2000271\\_es.pdf](https://repositorio.cepal.org/bitstream/handle/11362/45316/4/S2000271_es.pdf) (en espagnol).

<sup>22</sup> [www.cepal.org/en/node/52469](http://www.cepal.org/en/node/52469) (en espagnol).

<sup>23</sup> Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : [www.unescap.org/kp/2021/using-information-and-communication-technologies-address-health-care-needs-older-persons](http://www.unescap.org/kp/2021/using-information-and-communication-technologies-address-health-care-needs-older-persons).

<sup>24</sup> [www.unescwa.org/sites/default/files/pubs/pdf/impact-covid-19-older-persons-arab-region-en.pdf](http://www.unescwa.org/sites/default/files/pubs/pdf/impact-covid-19-older-persons-arab-region-en.pdf).

## D. Sécurité économique des personnes âgées

47. La sécurité économique des personnes âgées reste une priorité et un objectif difficile à atteindre dans de nombreux pays. Pour y parvenir, il faut s'employer à supprimer les obstacles empêchant la participation des personnes âgées au marché du travail, pour celles qui souhaitent ou doivent travailler, et à améliorer leur accès à une protection sociale adaptée<sup>25</sup>.

48. Dans un monde du travail en évolution constante, les personnes âgées devraient pouvoir tirer parti de l'économie et y contribuer autant que les autres groupes d'âge, la société devant quant à elle exploiter le potentiel qu'offre l'allongement de l'espérance de vie. Comme l'a indiqué l'OIT dans sa Déclaration du centenaire pour l'avenir du travail<sup>26</sup>, soutenir les travailleurs âgés signifie élargir leurs choix, optimiser leurs possibilités de travailler dans des conditions décentes jusqu'à leur départ à la retraite, et permettre un vieillissement actif. Il est indispensable de supprimer les obstacles qui empêchent les personnes âgées de participer à la vie active.

49. La discrimination fondée sur l'âge est l'un des principaux obstacles rencontrés par les personnes âgées sur le marché du travail. Comme indiqué dans le Plan d'action de Madrid, il est indispensable d'éliminer ce type de discrimination pour garantir le bien-être des personnes âgées et leur permettre de contribuer à l'économie. Les pratiques discriminatoires peuvent prendre plusieurs formes : inégalité des conditions d'emploi, absence de perspectives de promotion et d'évolution professionnelle, discrimination dans l'accès à la formation, pressions exercées sur les personnes pour qu'elles partent à la retraite. La discrimination peut s'exacerber lorsque d'autres facteurs, comme le genre ou le handicap, se combinent à l'âge.

50. La rigidité des marchés du travail est un autre obstacle. Des modalités de travail souples ou le temps partiel sont particulièrement appréciés par les travailleurs âgés. Tirer tout le parti des nouvelles technologies numériques et adapter les emplois et les lieux de travail aux besoins spécifiques des personnes âgées, en particulier celles en situation de handicap, peut permettre de prolonger leur vie professionnelle. Les travailleurs âgés peuvent également pâtir d'un mauvais accès aux possibilités d'apprentissage tout au long de la vie et aux activités de formation et de développement professionnels. De même, occuper un emploi précaire, peu productif, informel ou non rémunéré ne revient pas, pour les personnes âgées, à occuper un emploi décent.

51. Les politiques relatives à l'emploi des personnes âgées et au vieillissement actif doivent aller de pair avec des systèmes de protection sociale universels et adaptés. Dans le monde, 77,5 % des personnes ayant dépassé l'âge de la retraite perçoivent une pension, mais ce taux varie grandement d'un pays à l'autre. Alors que dans les pays à revenu élevé, 97,5 % des personnes ayant dépassé l'âge légal de la retraite perçoivent une pension de vieillesse, elles sont respectivement 39,6 % et 23,2 % dans les pays à revenu intermédiaire inférieur et les pays à faible revenu. La question de la protection sociale continuera d'occuper une place centrale tout au long du quatrième cycle d'examen et d'évaluation de la mise en œuvre du Plan d'action de Madrid. Dans la région de l'Amérique latine, les lacunes persistantes de la protection sociale ont récemment été aggravées par la crise sanitaire due à la pandémie et la forte récession

<sup>25</sup> Outre les contributions des commissions régionales, la présente sous-section s'appuie sur le rapport du Secrétaire général intitulé « Suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées : deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement » (A/75/218) et sur le Rapport mondial sur la protection sociale 2020-2022 publié par l'Organisation internationale du Travail (OIT) à Genève en 2021.

<sup>26</sup> Disponible à l'adresse suivante : <https://www.ilo.org/global/about-the-ilo/mission-and-objectives/centenary-declaration/lang--fr/index.htm>.

économique qui en a résulté. Des mesures doivent d'urgence être prises pour assurer une pension aux personnes âgées de la région, notamment aux plus vulnérables d'entre elles, à savoir celles qui relèvent d'un régime non contributif ou qui n'ont pas de couverture de retraite. Il est également urgent de prendre des mesures pour identifier et localiser les personnes vulnérables. La mise en place de canaux pour leur venir en aide doit être une priorité politique.

52. Comme c'est le cas dans d'autres régions, la faiblesse des systèmes de protection sociale en Amérique latine et dans les Caraïbes contraint de nombreuses femmes à s'acquitter de tâches non rémunérées. Toutes les politiques et mesures visant à assurer la sécurité économique des personnes âgées doivent prendre en compte les inégalités de genre et le fait que les femmes assument la plus grande part des soins aux proches et vivent plus longtemps que les hommes. L'une des grandes tâches à accomplir dans la région est de réorganiser les systèmes de prise en charge de la dépendance, de façon que les responsabilités dans ce domaine soient équitablement réparties entre l'État, le secteur privé et les familles. Dans la plupart des pays d'Asie et du Pacifique, ce sont les familles qui assurent gratuitement la plupart des soins de longue durée, tandis qu'en Asie de l'Est et du Sud-Est, des systèmes intracommunautaires innovants ont été mis en place afin de réduire le recours à ces soins assurés gratuitement par les familles.

53. Dans la région de l'Asie et du Pacifique, les pays ont eu peu de temps pour adapter leurs économies et leurs sociétés au vieillissement de la population, en raison de la vitesse avec laquelle l'évolution a eu lieu. Par exemple, les régimes de retraite contributifs couvrent encore une faible part de la population dans la plupart des pays de la région de la CESAP, où moins d'un tiers de la population en âge de travailler cotise à un système de retraite. Cette faible couverture s'explique notamment par l'importance du secteur informel, qui représente 60 % des emplois dans certains pays de la région<sup>27</sup>. Les pays de la région ont adopté des politiques sur le vieillissement et s'emploient à réformer leurs systèmes de retraite. Selon les dernières données disponibles pour la région, la moitié de la population en âge de travailler, soit 45,6 % des femmes et 55,2 % des hommes, relevait d'un régime de retraite obligatoire. La Chine assure une couverture universelle à la population en âge de travailler, ce qui explique la valeur relativement élevée de l'agrégat régional<sup>28</sup>.

54. L'accès limité aux systèmes de retraite, en particulier pour les femmes âgées, conjugué à l'évolution des structures familiales et à l'incapacité grandissante des jeunes générations à apporter un soutien financier à leurs parents vieillissants, expose la prochaine génération de personnes âgées de la région de l'Asie et du Pacifique à un risque accru de pauvreté. Ce risque est particulièrement élevé pour les femmes, qui participent moins au marché du travail durant leur vie et dont les pensions de retraite, lorsqu'elles en ont une, sont souvent plus faibles. Dans les zones rurales, les femmes âgées appartenant à des groupes à faible revenu risquent fort d'être laissées pour compte<sup>29</sup>.

55. Consciente de l'importance que revêt la protection sociale des personnes âgées en Asie de l'Ouest, la CESAO a décidé de consacrer le neuvième numéro de son rapport sur la population et le développement à la protection sociale des personnes âgées dans la région arabe et aux services qui leur sont destinés, en s'appuyant sur les

<sup>27</sup> OIT, base de données ILOSTAT (<https://ilostat.ilo.org/data/#>), indicateur d'objectif de développement durable 8.3.1 – Proportion de l'emploi informel dans l'emploi total par sexe et secteur (%) – Annuel (activité économique : non agricole). Indicateur consulté le 23 avril 2021.

<sup>28</sup> OIT, Tableaux de bord mondiaux de la protection sociale : Couverture des régimes légaux de protection sociale, par fonction de protection sociale, dernière année disponible. Indicateur consulté le 14 juillet 2021.

<sup>29</sup> CESAP, *Addressing the Challenges of Population Ageing in Asia and the Pacific* (Bangkok, 2017).

enseignements tirés de la pandémie de COVID-19. Le rapport s'intitulera *Building Forward Better for Older Persons in the Arab Region* (Bâtir un avenir meilleur pour les personnes âgées dans la région arabe).

56. Alors que les systèmes universels de protection sociale sont bien implantés dans la région européenne, la pandémie de COVID-19 a fait ressortir les faiblesses de nombre d'entre eux, en particulier dans le domaine des soins de longue durée. Dans le but de mieux défendre les droits et la dignité des personnes âgées, la CEE, en partenariat avec le FNUAP, l'OMS, le HCDH et HelpAge International, a lancé un programme visant à aider les pays à améliorer les services sanitaires et sociaux destinés aux personnes âgées et à créer des environnements qui leur soient plus favorables. Au début du programme, la CEE a notamment procédé au Kazakhstan à une évaluation rapide de l'incidence de la pandémie sur les soins de longue durée dispensés aux personnes âgées.

## E. Isolement social

57. L'impact sanitaire et social de l'isolement et de la solitude chez les personnes âgées est un sujet croissant de préoccupation. La pandémie de COVID-19 ayant mis en lumière et aggravé les effets néfastes de l'isolement social et de la solitude, il est apparu d'autant plus nécessaire que les décideurs politiques abordent ces questions dans les stratégies qu'ils élaborent pour assurer le bien-être des personnes âgées. L'isolement social et la solitude peuvent non seulement nuire à la santé et à la qualité de vie des personnes âgées et réduire leur espérance de vie, mais aussi engendrer des coûts importants pour la société<sup>30</sup>.

58. Bien que les recherches et les données sur l'isolement social et la solitude<sup>31</sup> des personnes âgées soient peu nombreuses et qu'il n'existe pas d'estimation mondiale du pourcentage d'individus concernés, les données dont on dispose montrent toutefois qu'il s'agit d'un phénomène répandu. En Amérique latine, en Chine, en Europe et aux États-Unis d'Amérique, de 20 % à 34 % des personnes âgées disent se sentir seules.

59. Compte tenu des nombreux facteurs individuels, sociaux et sociétaux qui contribuent à l'isolement social et à la solitude des personnes âgées, la réponse à apporter doit se décliner à plusieurs niveaux et sous plusieurs formes. Certaines mesures doivent cibler l'individu (thérapie cognitivo-comportementale, formation aux compétences sociales), d'autres fixer des orientations générales (adoption de lois et de politiques qui s'attaquent notamment à l'âgisme, aux inégalités et à la fracture numérique). Pour mieux comprendre les mécanismes de l'isolement social et de la solitude chez les personnes âgées et déterminer les meilleures stratégies pour y remédier, il faut approfondir la recherche et produire davantage de données. C'est dans cet objectif par exemple que le FNUAP, en collaboration avec l'University College de Londres, mène actuellement une enquête en Albanie, en Azerbaïdjan, en Bosnie-Herzégovine, en Géorgie, au Kosovo et en Serbie. L'enquête vise à interroger 1 000 personnes âgées par entité et sera complétée par des entretiens effectués dans le cadre de groupes de discussion. Les résultats permettront de mieux connaître l'ampleur et les raisons de la solitude chez les personnes âgées dans les pays

<sup>30</sup> La présente sous-section s'appuie sur la note intitulée *Social Isolation and Loneliness among Older People* (Genève, OMS, 2021), élaborée en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales de l'Union internationale des télécommunications (UIT) et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes). Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : <https://www.who.int/publications/i/item/9789240030749>.

<sup>31</sup> On trouve une définition des termes « isolement social » et « solitude » dans la note *Social Isolation and Loneliness among Older People* (2021).

considérés et de guider l'élaboration et la mise en œuvre de mesures venant contribuer aux initiatives en faveur d'un vieillissement sain et actif.

## F. Technologies numériques

60. Présentes partout désormais, les technologies de l'information et des communications peuvent aider les personnes âgées à vivre dans de bonnes conditions, dès lors que l'environnement technologique et les politiques y afférentes sont sûrs et que les outils numériques sont pleinement accessibles, conçus à l'usage de toutes et tous, adaptés aux personnes âgées et non discriminatoires. La pandémie de COVID-19 a accéléré la transformation numérique et amplifié encore l'utilisation des technologies aux quatre coins du monde. Pour que chacune et chacun puisse profiter des possibilités offertes par les outils numériques, il faut remédier aux inégalités dans l'accès à ces outils, entre les populations et en leur sein, et combattre notamment l'exclusion numérique qui touche de nombreuses personnes âgées<sup>32</sup>.

61. Dans sa dernière note d'orientation intitulée « Ageing in the digital era » (Vieillir à l'ère numérique), la CEE analyse la fracture numérique entre les générations et énonce les grandes priorités en faveur de l'inclusion numérique des personnes âgées. Elle présente des stratégies et des exemples de bonnes pratiques permettant d'assurer l'accès aux biens et aux services grâce aux technologies numériques, d'améliorer la maîtrise des outils numériques, de mettre le potentiel des technologies numériques au service d'un vieillissement actif et sain et de protéger les droits humains et la dignité des personnes âgées à l'ère numérique.

62. Depuis le troisième cycle régional d'examen et d'évaluation de la mise en œuvre du Plan d'action de Madrid, qui a eu lieu en 2017, la CESAP s'est employée à promouvoir l'utilisation de l'informatique et des communications pour répondre aux besoins sanitaires des personnes âgées. Elle a mené à cette fin un projet triennal avec l'appui du Ministère de la santé et du bien-être de la République de Corée. À l'issue du projet, la CESAP a publié un guide, intitulé *Using Information and Communication Technologies to Address the Health-care Needs of Older Persons Managing Chronic Disease* (Mettre à profit les technologies numériques pour apporter les soins de santé nécessaires aux personnes âgées atteintes de maladies chroniques), dans lequel on trouve des informations générales sur les technologies numériques et les personnes âgées, des exemples de bonnes pratiques provenant de l'ensemble de la région, et de grandes recommandations. Un nouveau chapitre consacré à la pandémie de COVID-19 y a été inséré afin de faire connaître les enseignements sur la façon dont la technologie a permis de faciliter l'accès des personnes âgées aux soins de santé pendant la pandémie et après. Une note d'orientation<sup>33</sup> a été rédigée en complément du guide. Par ailleurs, un rapport intitulé *Leveraging Technology for the Madrid International Plan of Action on Ageing* (Utiliser la technologie pour mener à bien le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement) présente les bonnes pratiques en matière d'utilisation de la technologie au service des personnes âgées et les mesures ayant permis de promouvoir le développement de technologies utiles aux sociétés vieillissantes en Chine, au Japon et en République de Corée.

63. Le fort développement de l'accès aux réseaux dans la région de l'Asie et du Pacifique offre la possibilité de fournir davantage de services à un coût abordable aux personnes âgées et de réduire les inégalités dans l'accès aux soins de santé. Des applications numériques ont été mises en service dans de nombreuses activités

<sup>32</sup> CEE, note d'orientation sur le vieillissement n° 26 « Ageing in the digital era » (juillet 2021).

Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : <https://unece.org/policy-briefs>.

<sup>33</sup> Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : [www.unescap.org/kp/2021/enhancing-role-information-and-communication-technologies-health-care-older-persons-asia](http://www.unescap.org/kp/2021/enhancing-role-information-and-communication-technologies-health-care-older-persons-asia).

médicales : stockage et gestion des données médicales et des dossiers des patients, télémédecine et téléconsultation, diffusion d'informations sur la santé et le mode de vie, communication de matériel didactique, ou encore optimisation du diagnostic et du choix du traitement grâce à l'intelligence artificielle et aux systèmes informatiques automatisés<sup>34</sup>.

64. La pandémie de COVID-19 a suscité de nouvelles initiatives numériques qui ont permis de préserver ou d'améliorer l'accès à des soins de santé de qualité grâce à des services à distance (diagnostic, traitement, soins) dont ont bénéficié en particulier les personnes âgées. De nombreux pays d'Asie et du Pacifique ont utilisé les technologies numériques pour répondre aux besoins sanitaires des personnes âgées pendant la pandémie. Les initiatives prises par les Gouvernements de la République de Corée et de la Thaïlande ont permis aux personnes âgées de bénéficier d'un meilleur accès aux soins de santé dans les zones rurales, les dispensaires et les centres de soins. À Singapour, le Ministère des communications et de l'information a lancé des actions ciblées d'éducation sanitaire et de sensibilisation aux risques afin que les personnes âgées soient informées de la situation sanitaire liée à la COVID-19 et qu'elles puissent préserver leur santé et leur bien-être. En Australie, un numéro vert a été mis en service à l'intention des personnes âgées, de leurs familles et des soignants, l'objectif étant notamment que les personnes âgées isolées ou vulnérables bénéficient d'un soutien en santé mentale pendant la pandémie.

## G. Crise climatique

65. L'urgence climatique fait déjà des ravages dans le monde entier : hausse des températures, phénomènes météorologiques extrêmes (canicules, vagues de froid, inondations, sécheresses, ouragans). Si toutes les populations sont touchées par ces événements, les personnes âgées le sont tout particulièrement, notamment celles faisant l'objet de discriminations croisées. Les effets de l'urgence climatique qui s'exercent sur elles sont aggravés par l'âge, la pauvreté et l'exclusion sociale (voir [A/HRC/47/46](#)). L'urgence climatique et ses effets s'intensifient, il devient nécessaire de mieux répondre à leurs besoins et aux difficultés qu'elles rencontrent et de tirer parti des contributions qu'elles peuvent apporter pour concevoir une stratégie plus inclusive face à la crise.

66. La région de l'Asie et du Pacifique est l'une des régions du monde les plus exposées aux catastrophes naturelles. Selon le rapport 2021 sur les risques de catastrophes en Asie et dans le Pacifique<sup>35</sup>, ces phénomènes extrêmes sont de plus en plus corrélés à la dégradation de l'environnement et aux changements climatiques. Beaucoup de zones à risque débordent les frontières nationales. En raison du manque de protection sociale, nombreuses sont les personnes âgées en Asie et dans le Pacifique qui risquent d'être démunies face à la crise climatique, laquelle peut entraver leur accès aux soins de santé, à l'eau potable, aux services d'assainissement et à la nourriture. Les femmes âgées, dont certaines ont connu toute une vie d'inégalités, pourraient être particulièrement touchées par les catastrophes climatiques. Lors d'un webinaire organisé conjointement par la CESAP, HelpAge International et la Banque asiatique de développement, le 4 octobre 2020, les participants ont mis en évidence le lien qui existe entre sociétés vieillissantes et changements climatiques. Des personnes âgées de différentes régions et plusieurs

<sup>34</sup> CESAP, note d'orientation « Enhancing the role of information and communication technologies in health care for older persons in Asia and the Pacific: a call for action especially in times of COVID-19 ».

<sup>35</sup> CESAP, *Asia-Pacific Disaster Report 2021: Resilience in a Riskier World – Managing Systemic Risks from Biological and other Natural Hazards* (Bangkok, 2021).



experts ont échangé leurs points de vue et examiné comment les personnes âgées peuvent contribuer activement à assurer la viabilité du milieu naturel.

## IV. Recommandations

67. À sa soixante et unième session, en 2023, la Commission du développement social mènera à bien le volet mondial du quatrième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement. Au cours des trois premiers cycles, les discussions se sont déroulées sous la forme de tables rondes plénières, composées de représentants de chaque groupe régional d'États Membres et dont les contributions sont venues compléter les résultats et les conclusions auxquels avaient abouti les travaux d'examen et d'évaluation menés dans chaque région par les commissions régionales.

68. Dans la perspective du quatrième cycle d'examen et d'évaluation de la mise en œuvre du Plan d'action de Madrid, il est recommandé, en vue de bien faire connaître les résultats des examens régionaux, de procéder notamment à ce qui suit :

**a) Organiser en parallèle des tables rondes visant à examiner les principaux aspects des trois orientations prioritaires du Plan d'action de Madrid, toute leur place étant donnée aux questions de genre et de droits humains, ainsi que les répercussions de la pandémie de COVID-19 et les enseignements qui en ont été tirés, et élaborer des recommandations afin d'orienter les travaux dans ces domaines, en s'inspirant notamment des travaux d'examen et d'évaluation menés dans chaque région par les commissions régionales en 2022 ;**

**b) S'attacher à créer des complémentarités et des synergies et à combler les écarts entre le Plan d'action de Madrid, la Décennie des Nations Unies pour le vieillissement en bonne santé et les objectifs de développement durable, notamment en termes de cadres, de publication d'informations et de suivi ;**

**c) Organiser deux réunions-débats entre États Membres, représentants des commissions régionales et d'autres entités des Nations Unies et parties prenantes de chaque région, dont les personnes âgées, afin d'appeler l'attention sur : a) les perspectives régionales actuelles, le but étant de faire le point, d'examiner les répercussions de la pandémie de COVID-19 et de recenser les enseignements à retenir et les bonnes pratiques ; b) les perspectives régionales futures, le but étant de regarder vers l'avenir et de passer des mots à l'action ;**

**d) Conclure la session par l'adoption d'une résolution qui rappellerait l'importance cruciale que revêtent les questions liées au vieillissement et les synergies entre le Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement, la Décennie des Nations Unies pour le vieillissement en bonne santé et le Programme 2030 et qui ciblerait quelques grandes mesures de suivi.**